

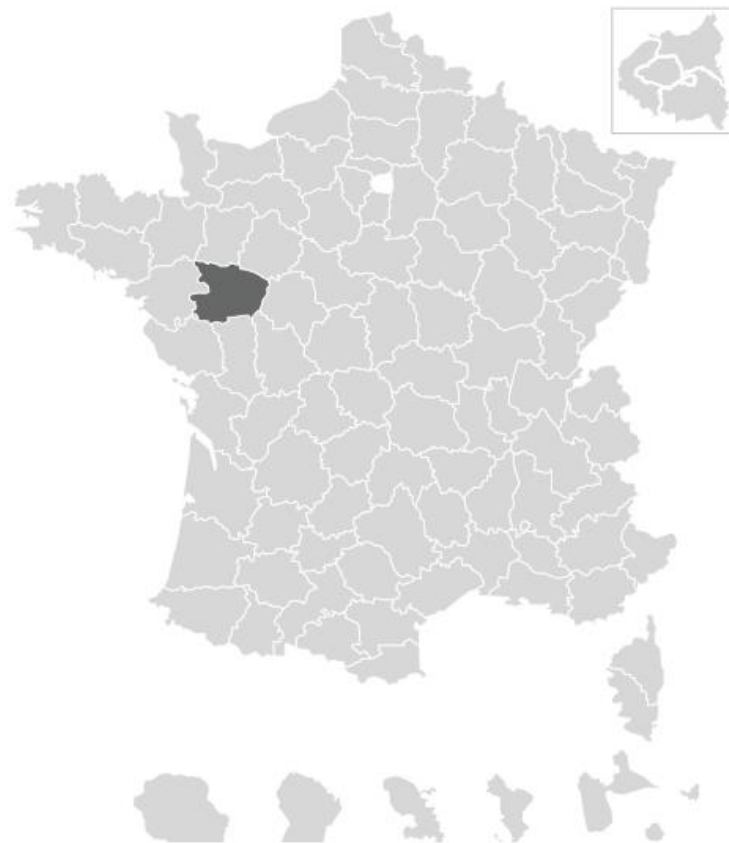


emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Bourse de l'emploi





Références juridiques

- Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 23, 23-1 et 41,
- Ordonnance n°2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique,
- Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique (Place de l'Emploi Public),
- Circulaire du 3 avril 2019 relative à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques.



La déclaration de création ou de vacance d'emploi (DVE):

- L'article 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que **tout emploi créé ou qui devient vacant dans une collectivité ou dans un établissement public doit faire l'objet d'une déclaration** auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui en assure la publicité par arrêté adressé en préfecture (le non-respect de DVE, en cas de recours devant le juge, peut entraîner l'annulation de la nomination de l'agent)
- **Durée de publication de la DVE** : au regard de la jurisprudence, **un délai de 2 mois** entre la déclaration auprès du CDG et le recrutement est jugé suffisant (CAA Paris n° 08PA01647)

Diffusion d'une offre d'emploi :

- il s'agit d'un appel à candidature diffusé auprès du grand public, sur Emploi Territorial et donc sur Place de l'emploi public (par transfert automatique).

Durée de parution : 1 mois minimum (décret 2018-1351 du 28/12/2018)



Quelques Définitions liées à la plateforme Emploi-Territorial

- **Opération** : C'est le point de départ et l'étape indispensable pour toute saisie. Elle permet d'initier la suite de la procédure (DVE; offre d'emploi) en mentionnant le type d'emploi : emploi permanent/non permanent, le temps de travail.
- **Déclaration de vacance** : Ce formulaire est celui qui paraît sur l'arrêté de la bourse de l'emploi chaque semaine. La déclaration de vacance est obligatoire pour tous les postes permanents créés ou vacants.
- **Offre d'emploi** : Elle permet d'afficher sur le site Internet l'appel à candidature pour pourvoir l'emploi. Ainsi, elle devient visible par tous ceux qui consultent le site www.emploi-territorial.fr. Elle est automatiquement basculée sur Place de l'emploi public.
- **Décision de recrutement** : Une fois le recrutement effectué sur l'emploi, il convient de saisir la décision de recrutement pour clôturer et archiver l'opération.



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



L' accès à emploi territorial

Depuis la rubrique 'Je suis une collectivité/Bourse de l'emploi' du site www.cdg49.fr

ACCUEIL MARCHES PUBLICS LE CDG EMPLOI TERRITORIAL

E-SERVICES

- ▶ Net-Cotisation CDG
- ▶ Portail Gestion des Ressources Humaines
- ▶ **Bourse de l'Emploi**
- ▶ Assistance Informatique

Bourse de l'Emploi

Portail Cap Territorial

A compter du 8 juillet 2019 la gestion de la bourse de l'emploi s'effectuera sur le site « Emploi-territorial » (www.emploi-territorial.fr).

Ce changement de système nécessite une migration des données (comptes collectivités, comptes gestionnaires, historiques) de « cap-territorial » vers « emploi-territorial », **cette reprise des données aura lieu du 1er au 5 juillet 2019**. En prévision de cette migration, veuillez contrôler et mettre à jour les gestionnaires rattachés au compte de votre collectivité. Les comptes pointés 'Inactifs' ne seront pas inclus dans la reprise des données.

Durant cette semaine de transfert, la plateforme de gestion de la bourse de l'emploi ne sera pas accessible. **Aucunes déclarations de vacance d'emplois et dépôt d'offres d'emploi ne seront possibles.**

L'accès au site www.emploi-territorial.fr se fera avec les mêmes identifiants que sur « Cap-territorial ».



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

Rappel automatique de vos codes de connexion par envoi d'un courriel à l'adresse de la collectivité.



0 offre

Connexion

Identifiant

Mot de passe

OK

> Mot de passe oublié ?

Pour accéder à votre tableau de bord, renseignez votre identifiant et votre mot de passe.

Rechercher par mot-clés...

Domaine d'activité Localisation Consulter

> Recherche avancée

2604

Offres d'emploi de la fonction publique disponibles à ce jour

Vous êtes

Candidat

- > Consultez les offres d'emploi
- > Rapprochez votre demande des offres et créez vos alertes email
- > Rédigez votre CV et préparez votre entretien
- > Le panorama des services
- > En savoir plus sur les emplois et les métiers dans la Fonction Territoriale Publique

Inscrivez-vous

Vous êtes

Employeur

- > Déclarez vos vacances d'emploi
- > Diffusez vos offres
- > Consultez les profils des candidats
- > Publicité des arrêtés
- > En savoir plus sur les nouveaux dispositifs d'accès à l'emploi
- > La réforme territoriale

Contactez-nous





emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Le tableau de bord, votre nouvel écran d'accueil



Le portail de l'emploi public territorial

CDG 49
M. TEST
28/05/2019 à 16:56:21

Tableau de bord

Tableau de bord

Tableau de bord

Opérations

Validées

Non transmissibles

Transmissibles

Transmises

En attente

Modifiées

Rejetées

A clôturer

2

1

0

0

0

0

0

0

Déclarations

Validées

Non transmissibles

Transmissibles

Transmises

En attente

Modifiées

Rejetées

Annulées

A annuler

2

0

0

0

0

0

0

0

Offres

Validées

Non transmissibles

Transmissibles

Transmises

En attente

Modifiées

Rejetées

2

0

0

0

0

0

0

Décisions de recrutement

Saisies

En attente de saisie

Total

0

0

0

Messages

Nouveaux

En suivi

3

0

Opérations non finalisées par la collectivité

Opérations transmises au CDG mais non validées par ce dernier

Opérations terminées, non transmises au CDG

Opérations validées par le CDG

Opérations non finalisées par la collectivité

Opérations transmises au CDG mais non validées par ce dernier

Opérations terminées, non transmises au CDG



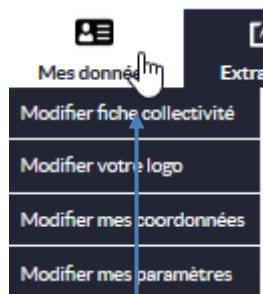


emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Modifier la fiche de ma collectivité



Cliquez sur Mes données puis modifier la fiche collectivité.

Une fois les informations modifiées, n'oubliez pas de cliquer sur « modifier ».

RAPPEL : Concernant les emplois fonctionnels, il est impératif que la population soit renseignée. Si la valeur indiquée est erronée, contactez le CDG.

Modification de la fiche de votre établissement

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

Numéro de Siret *

Libellé court *

Libellé long *

Adresse *

Code postal *

Ville *

Téléphone *

Fax

Courriel *

Site Internet

La collectivité est-elle surclassée?

Population

Effectif salarié

Budget

Courriel du destinataire des récépissés d'arrêts *

Courriel du destinataire des validations, rejet ou mise en attente *

Collectivité rattachée

Descriptif de la collectivité

Secteur géographique

Zone d'emploi

Intercommunalité

Type de collectivité

Annuler

Modifier





emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Mes données Ext

Modifier fiche collectivité

Modifier votre logo

Modifier mes coordonnées

Modifier mes paramètres

- Cliquez sur :
- ⇒ Mes données puis
- ⇒ Modifier mes coordonnées ...
- ⇒ **Modifier** pour valider

Modification de votre compte gestionnaire

Identifiant 017051002842

Civilité * Monsieur

Nom * NICOLAS

Prénom * Emmanuel

Fonction Responsable Service Emploi

Service Emploi

Téléphone professionnel 0546274700

Fax professionnel 0647274718

Courriel professionnel emploi@cdg

Annuler

Modifier



Personnaliser l'affichage

Tableau de bord > Mes données > Modification de vos paramètres

Modification de vos paramètres

Nombre de lignes pour la pagination*

Délai de rafraîchissement du tableau de bord* minutes

[Annuler](#) **Modifier**

Mes données

- Modifier fiche collectivité
- Modifier votre logo
- Modifier mes coordonnées
- Modifier mes paramètres

Pour personnaliser :

- Cliquez sur Mes données puis Modifier mes paramètres
- Vous pourrez ainsi modifier la pagination et le rafraîchissement du tableau de bord (mise à jour)
- Cliquez ensuite sur modifier



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



CREATION D'UNE OPERATION DE RECRUTEMENT

DANS QUELS CAS SAISIR UNE DECLARATION DE VACANCE ?



Cas 1 : EMPLOI PERMANENT

➤ *seule la déclaration est obligatoire*

Cas n°1



Liste des cas concernés:

- Promotion interne
- Recrutement interne
- Modification du temps de travail
- Transfert du personnel
- Renouvellement de détachement
- Recrutement travailleur handicapé
- Mise en stage d'un contractuel suite à réussite concours
- Passage de CDD à un CDI
- Intégration directe



Ordre d'utilisation des onglets SET:

- 1. Opération
- 2. Déclaration de vacance (monograde)
- 3. Décision de recrutement



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi public territorial

CDG 49

M. TEST

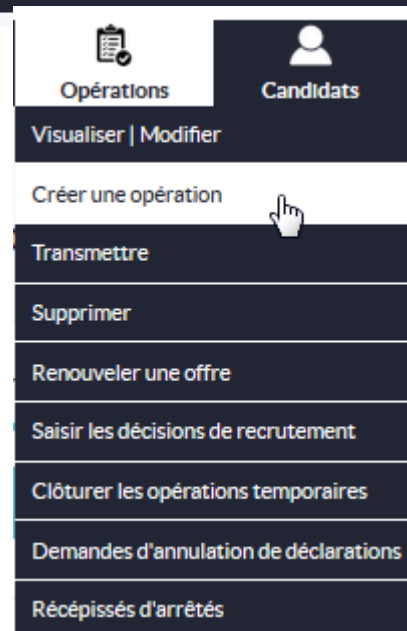
Première connexion



Avant de procéder à la saisie d'une déclaration de création ou de vacance d'emploi, assurez-vous que l'emploi est existant dans le tableau des effectifs de votre collectivité :

- Si OUI, effectuer la publicité ;
- Si NON, créer l'emploi par délibération préalablement.

Pour créer une opération, cliquez sur l'onglet opération puis créer.





Les champs marqués d'une *
sont obligatoires.

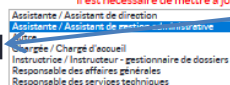
Collectivité employeur CDG 49

Numéro de l'opération Votre opération n'a pas encore été enregistrée

Famille de métiers Affaires générales

Métiers disponibles* ⓘ

Attention, pour toute modification ou duplication d'une opération avec déclaration de vacance et/ou offre saisie avant le 31/03/14, il est nécessaire de mettre à jour manuellement le métier correspondant au nouveau répertoire des métiers du CNFPT.



Secteur d'affectation Affaires juridiques et administratives

Service

Intitulé du poste ou fonction * ⓘ Autre intitulé : ▼

Intitulé du poste ou fonction (saisie libre)	Assistant RH
--	--------------

Nombre de postes * 1

Temps travail* Temps complet

Temps de travail par semaine (heures)

Temps de travail par semaine (minutes)

Type d'opération * ⓘ ▼

Nom du contact *

Créer

Etape 1 : la création d'une opération s'effectue toujours par la saisie des informations relatives au poste et à l'emploi :

- la famille de métier (5 grandes familles cf. métiers du CNEPT)



- secteur d'affectation (lieu d'exercice de travail de l'agent)
- l'intitulé du poste (soit en sélectionnant une fiche emploi ou en saisie libre)

- le type d'opération (création ou vacance d'emploi)

Vous pourrez ensuite saisir une DVE et / ou une offre

Nombre de poste : possibilité de mettre un nombre >1

Conditions : même temps de travail, même grade et métier identique.

Cette action va générer plusieurs DVE

Ex : 2 postes à 17h30 = 2 DVE avec une seule opération.

Type opération : Il est important de bien saisir cette rubrique car certains types ne permettent pas de saisir de DVE (contrats aidés, d'apprentissage, missions temporaires cf. diapo 23)

Ensuite, il faut bien dissocier les notions :

- de création d'emploi ,
- de celle de vacance d'emploi, le grade figure dans le tableau des effectifs avec une durée hebdomadaire strictement égale.



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Informations statutaires du poste

Collectivité **CDG 49**

Numéro de l'opération **04919050953**

Intitulé du poste ou fonction **Assistant RH**

Emploi fonctionnel ? * **Non**

Filière recherchée ⓘ Sélectionner une filière

Grade(s) recherché(s) * ⓘ

Adjoint adm. principal de 1ère classe	⇄	Adjoint administratif territorial
Adjoint adm. principal de 2ème classe		
Adjoint administratif territorial		
Adjoint d'animation principal de 1ère classe		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe		
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		

S'agit-il d'une promotion interne ? * Choisissez

Poste à pourvoir le * ⓘ **15/07/2019**

Description du poste à pourvoir * ⓘ

L'assistant RH a pour rôle ...

31 / 4000 caractères

Motifs de saisie de la déclaration de vacance d'emploi * ⓘ

Sélectionner un motif

Créer

Etape 2 : saisie de la DVE, renseigner les différents champs

ATTENTION : La saisie de l'emploi fonctionnel nécessite que la population soit renseignée dans la fiche collectivité.

Pour les emplois contractuels de catégorie A, B ou C, il ne faut pas sélectionner de filière.

Création d'un emploi

Sélectionner un motif

Création d'un emploi

Détachement supérieur à 6 mois

Disponibilité supérieure à 6 mois

Fin de contrat sur emploi permanent

Fin de détachement

Mobilité interne au sein de la collectivité



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



CREATION D'UNE OPERATION DE RECRUTEMENT

**DANS QUELS CAS REALISER UNE DECLARATION DE VACANCE
ET/OU UNE OFFRE D'EMPLOI ?**



Cas 2 : EMPLOI PERMANENT

➤ *DVE obligatoire monograde et diffusion d'une offre sur plusieurs grades*

Cas n°2a



Liste des cas concernés:

- Création d'un nouvel emploi
- Mutation
- Remplacement d'un titulaire en disponibilité ou détachement
- Emploi vacant
- Contrat sur emploi permanent



Ordre d'utilisation des onglets SET:

- 1. Opération
- 2. Offre d'emploi
- 3. Déclaration de vacance sur le grade de recrutement
- 4. Décision de recrutement



Cas 2 bis: EMPLOI PERMANENT

➤ ***DVE obligatoire multigrade et diffusion d'une offre sur plusieurs grades***

Cas n°2b



Liste des cas concernés:

- Création d'un nouvel emploi
- Mutation
- Remplacement d'un titulaire en disponibilité ou détachement
- Emploi vacant
- Contrat sur emploi permanent



Ordre d'utilisation des onglets SET:

- 1. Opération
- 2. Déclaration de vacance sur plusieurs grades
- 3. Offre d'emploi multigrades
- 4. Décision de recrutement sur le grade du recrutement



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

Intitulé du poste ou fonction : Assistant RH

Famille de métier de l'opération : Affaires générales

Métier de l'opération : Assistante / Assistant de direction

Emploi fonctionnel ? Non

Filière recherchée : Sélectionner une filière

Grade(s) recherché(s) *

Adjoint adm. principal de 1ère classe	Adjoint administratif territorial
Adjoint adm. principal de 2ème classe	Adjoint adm. principal de 2ème classe
Adjoint administratif territorial	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	

Descriptif de l'emploi *

- Renseignements et conseils aux collectivités,
- Renseignements statutaires courants,
- Suivi des dossiers individuels et de la carrière des agents des collectivités affiliées,
- Établissement des projets d'arrêtés, élaboration de documents, préparation de dossiers, rédaction d'actes, collecte et saisie de données, mise à jour des bases de données de la carrière,

371 / 4000 caractères

Missions ou activités *

- Mise en œuvre des dispositions statutaires,
- Participation à l'établissement des dossiers de CAP : avancement de grade, promotion interne, avis de CAP divers relatifs à la situation individuelle des agents.

Service d'affectation : Service gestion des carrières, 6 agents dans le service.

295 / 4000 caractères

Profil recherché *

documents administratifs, fonctionnement du contrôle de légalité...
- Connaissance régime retraite CNRACL
- Connaissance du logiciel CIRIL Net-RH
- Maîtrise des outils bureautiques, utilisation régulière Internet et intranet,
- Bonne expression orale et écrite,
- Discrétion, rigueur, capacité d'adaptation, réactivité et esprit d'équipe.

Etape 2 ou 3 : la création de l'offre

- incrémentation du grade si une déclaration de vacance a déjà été saisie,

- Sinon, possibilité de saisir 10 grades maximums,

Il est impératif de renseigner de manière précise :

- Le descriptif de l'emploi ;
- Les missions de l'agent ;
- Le profil recherché.

Remarque : soyez vigilant sur les dates de saisie :

- Date du poste à pourvoir (date de nomination sur l'emploi : laissez-vous suffisamment de temps pour recueillir des candidatures, sélectionner les candidats, et organiser les entretiens, jurys de recrutement)
- Date de début de publicité (ne peut être antérieure à la date du jour)
- Date de fin de publicité (délai raisonnable)
- Date limite de candidature (ne peut être postérieure à la date de nomination)

L'opération ne sera prise en compte qu'après avoir été transmise au gestionnaire pour validation (vous pouvez consulter l'état évolutif de votre opération sur le tableau de bord).



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Poste à pourvoir le * ⓘ 15/07/2019 📅

Date début de publicité * 28/05/2019 📅

Date fin de publicité * 27/07/2019 📅

Date limite de candidature * 27/07/2019 📅

Contact et informations complémentaires ⓘ

Candidatures à adresser à Madame la Présidente de Centre de Gestion
Cy + lettre de motivation peuvent être adressés par mail : contact@cdg49.fr
Avec l'objet suivant : Recrutement service gestion des carrières

208 / 2000 caractères

Courriel de contact contact@cdg49.fr

Lien de publication ⓘ

Département du lieu de travail Maine-et-Loire ▼

Secteur géographique du lieu de travail Non précisé ▼

Adresse du lieu de travail * ⓘ 9 rue du clon

Code postal du lieu de travail * 49000 📍

Ville du lieu de travail * Angers

Accepte de recevoir les candidatures sur le bureau virtuel Non ▼

Créer

Soyez très vigilant dans la saisie des dates :

- La date du poste à pourvoir doit toujours être postérieure à la date de fin de publicité ou limite de candidature
- La date limite de candidature doit être égale ou supérieure à la date de fin de publicité

Cette rubrique vous permet de préciser les conditions d'envoi des candidatures, la personne à contacter, un complément indemnitaire....

Certaines collectivités publient l'offre sur leur site, vous pouvez saisir le lien dans cette rubrique

Vérifiez bien la localisation du lieu de travail, établissement secondaire selon le cas

Le SET offre la possibilité de recevoir des candidatures directement par courriel ou par consultation sur le bureau virtuel





Cas 2 : EMPLOI PERMANENT

➤ ***DVE obligatoire et diffusion d'une offre sur un seul grade***

Cas n°2c



Liste des cas concernés:

- Création d'un nouvel emploi
- Mutation
- Remplacement d'un titulaire en disponibilité ou en détachement
- Emploi vacant
- Contrat sur emploi permanent



Ordre d'utilisation des onglets SET:

- 1. Opération
- 2. Déclaration de vacance
- 3. Offre d'emploi
- 4. Décision de recrutement



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Hypothèses possibles de nomination d'agents titulaires ou stagiaires sur postes permanents	Organe délibérant	Déclaration de vacance	Offre d'emploi
Avancement de grade	OUI	NON	NON
Promotion interne	OUI	OUI	NON
Changement de temps de travail (attention, dans certains cas il faut demander l'avis du CT, se renseigner auprès du service gestion des carrières)	OUI	OUI	NON
Transferts de personnel (public ou privé vers public)	OUI	OUI	NON
Recrutement d'un agent par mutation externe	A faire si changement entre la précédente délibération et la nouvelle situation de la personne nommée sur le poste	OUI	A déterminer en fonction de la pratique de la collectivité
Recrutement suite à une radiation des cadres d'un fonctionnaire quelle qu'en soit la raison (retraite, sanction disciplinaire...).			
Recrutement sur un emploi fonctionnel de direction.			
Recrutement d'un agent en mobilité interne à la collectivité.			
Mise en stage d'un agent ayant réussi un concours sur le poste qu'il occupait déjà en qualité de contractuel.			
Recrutement d'une personne reconnue travailleur handicapé.			
Remplacement d'un agent en détachement de longue durée, en disponibilité supérieure à 6 mois, en disponibilité d'office pour inaptitude physique ou disponibilité de droit pour raisons familiales de plus de 6 mois.			



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



CREATION D'UNE OPERATION DE RECRUTEMENT

DANS QUELS CAS SAISIR UNE OFFRE D'EMPLOI?



Tableau de bord > Opérations > Créer une opération

Créer une opération



Point de repère : un fil d'Ariane vous précise dans quel onglet et quelle rubrique vous vous situez ,



Cas 3 : EMPLOI NON PERMANENT

➤ *Diffusion d'une offre sans DVE*

Cas n°3



Liste des cas concernés:

- Contrats de droit privé (aidés, apprentissage...)
- Accroissements saisonniers et temporaires d'activité
- Remplacement d'un titulaire ou d'un contractuel indisponible



Ordre d'utilisation des onglets SET:

- 1. Opération
- 2. Offre d'emploi
- 3. Décision de recrutement



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Collectivité employeur CDG 49

Numéro de l'opération Votre opération n'a pas encore été enregistrée.

Famille de métiers * Espaces verts et paysage

Métiers disponibles *

Attention, pour toute modification ou duplication d'une opération avec déclaration de vacance et/ou offre saisie avant le 31/03/14, il est nécessaire de mettre à jour manuellement le métier correspondant au nouveau répertoire des métiers du CNFPT.

Chargée / Chargé de travaux espaces verts Conceptrice / Concepteur paysagiste Directrice / Directeur espaces verts et biodiversité Grimpeuse-élagueuse / Grimpeur-élagueur Jardinière / Jardinier Responsable de parc animalier Responsable de production végétale	Jardinière / Jardinier
--	-----------------------------------

Secteur d'affectation * Espaces verts

Service

Intitulé du poste ou fonction * Agent des espaces verts

Nombre de postes * 1

Temps travail * Temps complet

Temps de travail par semaine (heures) 35

Temps de travail par semaine (minutes) 00

Attention, vous ne pouvez pas créer de déclaration de vacances lorsque le type de l'opération est "mission temporaire", "contrat aidé" ou "Contrat d'apprentissage" !

Type d'opération * Mission temporaire

Nom du contact * Nom de votre contact interne

Créer

Pour une offre sans DVE pour des emplois non permanents, sélectionner dans type d'opération :

- Contrat aidé
- Contrat d'apprentissage
- Mission temporaire

Veillez sélectionner un type d'opération

Contrat aidé - Contrat d'avenir

Contrat d'apprentissage

Création d'emploi

Mission temporaire

Vacance d'emploi





Hypothèses possibles de <u>nominations</u> d' <u>agents contractuels de droit public</u>	Références juridiques <u>Article 3 de</u> <u>la loi 84-53</u> <u>du 26</u> <u>janvier 1984</u>	Durée d'emploi	Organe délibérant	Déclaration de Vacance	Offre d'emploi
Remplacement momentané de fonctionnaires ou de contractuels à temps partiel, congé annuel ou maladie, grave ou longue maladie, longue durée, maternité ou adoption, accident du travail, congé parental de présence parentale, congé de solidarité familiale, service civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux, participation réserve opérationnelle de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels	Article 3-1	Durée de l'absence de l'agent	NON	NON	OUI
Accroissement temporaire d'activité (ou besoin occasionnel)	Article 3 1°	12 mois maximum sur une période de 18 mois	OUI (délibération de principe)	NON	OUI
Accroissement saisonnier d'activité (ou besoin saisonnier)	Article 3 2°	6 mois dans l'année	OUI (délibération de principe)	N O N	OUI



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Hypothèses possibles de nominations d'agents contractuels de droit privé sur <u>mission temporaire</u>	Organe délibérant	DVE	Offre d'emploi
Contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion depuis le 1er janvier 2010, apprentissage)	OUI	NON	OUI
Collaborateurs de cabinet	OUI	NON	A déterminer en fonction de la pratique de la collectivité



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



ZOOM SUR LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS



ZOOM SUR LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS

LE BESOIN NON PERMANENT

Ce type de recrutement est possible dans toutes les catégories d'emploi :

- **Accroissement temporaire d'activité** : CDD de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs
- **Accroissement saisonnier d'activité** : CDD de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs



**Une délibération est à prendre par l'organe délibérant,
Le recours à des agents contractuels est toujours réglementé qu'il s'agisse
d'un emploi permanent ou d'un emploi temporaire**



ZOOM SUR LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS

POUR UN BESOIN PERMANENT

Rappel : Les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Le recours à des agents contractuels reste l'exception et est envisageable :

- Dans le cadre du remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents publics / *durée en fonction de l'absence de l'agent (article 3-1)*
- Lorsque la recherche de fonctionnaire est restée infructueuse / *durée 1 an renouvelable une fois (article 3-2)*
- Pour le recrutement des personnes reconnues travailleurs handicapés / *1 an renouvelable une fois avec vocation à titularisation (article 38)*



ZOOM SUR LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS

POUR UN BESOIN PERMANENT

Cas particuliers :

- Lorsqu'il n'existe **pas de cadre d'emploi** de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes,
- Pour les **emplois de catégorie A** lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient,
- Pour les communes de moins de 1 000 habitants ou les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 1 000 habitants :
 - ✓ **secrétaire ou secrétaire de mairie**
 - ✓ **Les emplois à temps non complet inférieurs à 17h30 hebdo**
- Pour un emploi dont la **création ou la suppression dépend d'une autorité qui s'impose à la collectivité** (commune de moins de 2 000 habitants) ou à l'établissement (groupement composé de communes de moins de 10 000 habitants) .
Ex : fermeture d'une classe par l'éducation nationale entraîne une suppression de poste d'ATSEM



CDD durée maximale de 6 ans transformable en CDI



Hypothèses possibles de <u>nominations d'agents non titulaires de droit public</u> sur postes permanents	Réf juridiques Article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Durée	Organe délibérant	Déclaration de Vacance	Offre d'emploi
Pour faire face à une vacance qui ne peut pas être immédiatement pourvue suivant les conditions statutaires	Article 3-2	1 an (renouvelable une fois)	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	OUI
Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires de catégorie A, B ou C susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Article 3-3 1°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée
Cat. A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient	Article 3-3 2°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée
Dans les communes de moins 1 000 habitants ou groupements de communes dont la moyenne arithmétique du nombre d'habitants est inférieure à 1 000 habitants pour pourvoir des emplois de secrétaire de mairie quel que soit le temps de travail.	Article 3-3 3°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée
Dans les communes de moins 1 000 habitants ou groupements de communes dont la moyenne arithmétique du nombre d'habitants est inférieure à 1 000 habitants pour pourvoir des emplois permanents à temps non complet < 50%	Article 3-3 4°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans. 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée
Dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants lorsque la création ou la suppression de l'emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public (exemple : ATSEM, ouverture ou fermeture de classe décidée par l'inspection académique, agence postale)	Article 3-3 5°	3 ans maximum renouvelables par décision expresse dans la limite maximum de 6 ans 6 ans de services publics effectifs : fonctions de même catégorie hiérarchique et même employeur	OUI	OUI à chaque nouveau contrat	Conseillée



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Hypothèses possibles de nominations <u>d'agents contractuels de droit public</u> sur postes permanents	Organe délibérant	DVE	Offre d'emploi
Passage de CDD en CDI	OUI	OUI	NON
PACTE	OUI	OUI	NON



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



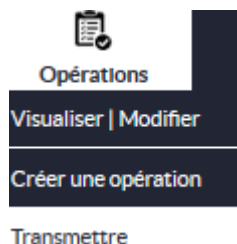
Dans quels cas ne pas saisir de déclaration de vacance :

- pour les avancements de grade depuis la loi du 12 mars 2012*,
- pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité,
- pour le remplacement d'un titulaire ou d'un agent public sur un emploi permanent temporairement indisponible (article 3-1),
- en cas de détachement inférieur à 6 mois,
- en cas de disponibilité de moins de 6 mois pour raisons familiales ou d'office à l'expiration des droits statutaires à congés de maladie,
- en cas de suspension dans l'attente de la saisine du Conseil de Discipline,
- les emplois de collaborateurs de cabinet...



Gestion des opérations :

- Menu du tableau de bord
- Création d'une opération de recrutement :
- A retenir : **toujours transmettre une opération de recrutement pour validation à votre Centre de Gestion**



Vérifier l'état de votre opération sur le tableau de bord ou cliquer sur Opération / transmettre pour bien vérifier qu'il ne reste pas d'opération non transmise



Gestion des opérations :

- Demande d'annulation d'une DVE
- Saisie d'une décision de recrutement
- Modifier les décisions de recrutement
- Visualiser et imprimer une synthèse d'une opération de recrutement



Annuler Une déclaration

Opérations **Candidats**

Visualiser | Modifier

Créer une opération

Transmettre

Supprimer

Renouveler une offre

Saisir les décisions de recrutement

Clôturer les opérations temporaires

Demander l'annulation de déclarations

Récupérer les arrêtés

Pour demander l'annulation d'une déclaration cliquer sur « opérations » puis « demandes d'annulation de déclaration », vous accédez ensuite à un moteur de recherche, sélection d'un ou plusieurs critères puis rechercher (si vous connaissez le numéro d'opération à annuler saisissez le)

Prévoir une nouvelle déclaration pour les motifs suivants : la date a changé, grade ne convient pas, le nombre d'heures ne convient pas

Rechercher une déclaration

Collectivité CDG 49

Numéro de déclaration

Etat Toutes ▼

Date de la demande comprise entre et

Grade Tous ▼

Annuler

Rechercher des déclarations

Annuler les déclarations

☐	Motif	N° déclaration	Etat	Intitulé du Poste	Grade
☐	Ne pas annuler	V01718105464001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité	Conseiller statutaire	Adjoint administratif territorial
☐	Absence de candidature adaptée	V01718070262001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité	Conseiller statutaire	Adjoint adm. principal de 2ème classe
☐	Annulation du recrutement	V01718065664001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité	Conseiller(ière) de l'emploi et de l'apprentissage	Adjoint administratif territorial
☐	Erreur matérielle (doublon)				
☐	La CT n'a pas reçu de candid.				
☐	La date de recrutement a changé				
☐	Le grade ne convient pas				
☐	Le nbre d'heures ne convient pas				
☐	Mise en att. ou report sans date				
☐	Renonciation définitive				

Sélectionnez le motif d'annulation puis cliquez sur annuler les déclarations.



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Quelques règles...

- **Une déclaration de vacance est obligatoire pour tout recrutement sur un emploi permanent,**
- **Délai de publicité de la DVE : 2 mois souhaitables** (minimum 1 mois)
- **Une collectivité ne peut pas transmettre une opération seule** (sans offre ou déclaration rattachée)
- **une opération peut être transmise avec:**
 - une offre seule,
 - une déclaration seule,
 - une offre et une déclaration.



Quelques règles.....

- **une offre d'emploi est possible pour tout type d'opération :**
 - pour qu'elle soit publiée, elle doit être transmise et validée par le gestionnaire,
 - elle peut être renouvelée autant de fois que nécessaire.



recrutement des contractuels (art 3-2)

- **Une décision de recrutement est possible si :**
 - l'opération est validée,
 - la déclaration de vacance est parue sur arrêté,
 - de plus, s'il y a une offre, celle-ci doit être publiée.



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Opération Vacance [1] Offre **Décision de recrutement**

Décision de recrutement

Collectivité CENTRE DE GESTION FPT

Numéro de l'opération 01718099769

Intitulé du poste ou fonction Formation Secrétaire de mairie

Déclaration Le type d'opération exclut la saisie d'une déclaration.

Date de saisie Vous n'avez pas encore saisi la décision de recrutement.

Date d'embauche *

Grade * Sélectionnez un grade

Mode de recrutement * Sélectionnez le mode de recrutement

Civilité * Sélectionnez la civilité

Nom *

Nom de naissance

Prénom *

Date de naissance *

Code postal de résidence

Ville de résidence

Centre gérant la liste d'aptitude Sélectionnez le centre

Niveau de scolarité Sélectionnez le niveau de scolarité

Diplôme

L'agent recruté a-t-il une reconnaissance de travailleur handicapé ? Non

[Annuler](#) [Créer](#)

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.



Saisir une décision de recrutement

Pour saisir la décision de recrutement*, opération « saisir la décision de recrutement », puis en attente de saisie, ou / et par date ou / et par numéro.

Renseignez précisément tous les champs obligatoires marqués d'un *.

Le champ mode de recrutement n'est accessible qu'après avoir saisi la date d'embauche, il est « chaîné » avec le grade de la nomination.

Concernant les emplois non permanents, cliquer sur opérations « clôturer les opérations temporaires ».

Remarque : Il est toujours possible de corriger une décision de recrutement en rappelant l'opération.

[Créer](#)





emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

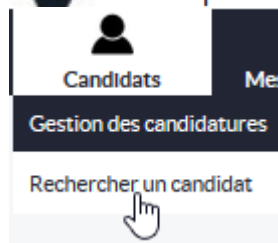
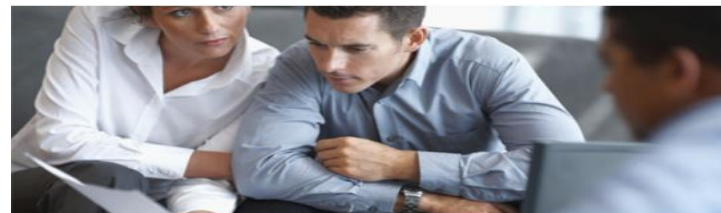


Tableau de bord > Candidature > Rechercher un candidat

Rechercher un candidat

Rechercher un candidat

Date de publication comprise entre et

Demandeur Recherche demandeurs (3 caractères minimum / nom, prénom, date de naissance, code postal)

Demande Recherche demandes (3 caractères minimum / numéro, intitulé, nom du demandeur)

Filière Tous

Cadre d'emplois Tous

Grade Tous

Régions Tous

Départements Tous

Secteur géographique Tous

Famille métier Tous

Métiers Tous

Situation actuelle Tous

Emploi temporaire Tous

Type de diffusion Tous

Handicapé Tous

Permis de conduire Indifférent

CACES Indifférent

Emploi réservé Indifférent

Niveau de diplôme Tous

Annuler

Rechercher

Rechercher des candidatures

ATTENTION : Evitez une recherche avec trop de critères, il est conseillé d'utiliser maximum 4 ou 5 critères.

- Ex : filière, région, département, famille de métier

Pour effectuer une recherche de candidatures, cliquez sur candidats puis rechercher un candidat, vous accédez alors à un moteur de recherche multicritères, pour terminer cliquez sur

Rechercher





emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Candidats



Mes

Gestion des candidatures

Rechercher un candidat

Gérer les candidatures en ligne

Liste des candidatures

Rechercher

Date de saisie comprise entre



et



N° de l'offre

Traitée

non



Annuler

Rechercher

Si vous avez accepté les candidatures en ligne (case cochée dans l'offre = j'accepte les candidatures en ligne), sélectionner « Candidats » puis « Gestion des candidatures » pour les consulter. Vous avez ensuite accès à un moteur de recherche, cliquez sur Rechercher, pour la consultation du candidat, cliquez sur le numéro d'offre.

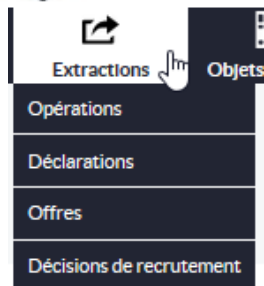
Liste des candidatures (2 résultats)

N° Offre	Date de candidature	Intitulé du poste	Grade offre	Nom du demandeur	Code postal	Ville
001712035804	02/09/2013	OUVRIER POLYVALENT	Emploi de cat. C	NICOLAS PASSEOT	77200	MONTEMY
001712035804	29/03/2012	OUVRIER POLYVALENT	Emploi de cat. C	LAURENT DAVE	77100	La Ferté
001712035804	22/03/2012	OUVRIER POLYVALENT	Emploi de cat. C	NICOLAS PASSEOT	77140	Fontenay



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Extraire des données

Extraction d'opérations

Extraction d'opérations

Date de saisie comprise entre le et le 25/11/2018

Numéro

Type d'opération Indifférent ▼

Métier Indifférent ▼

Secteur d'affectation Indifférent ▼

Etat Indifférent ▼

Collectivité CENTRE DE GESTION FPT

Format de fichier

Données à exporter *

Numéro de l'opération
Secteur d'affectation
Sous famille de métiers
Metier 1
Metier 2
Metier 3



[Annuler](#)

[Extraire](#)

Vous avez la possibilité d'extraire toutes les opérations saisies sur le SET selon différents critères au format Excel.

Indifférent

Contrat aidé - Contrat d'avenir

Contrat d'apprentissage

Création d'emploi

Mission temporaire

Vacance d'emploi

Cliquez sur la double flèche ➡ si vous souhaitez tout exporter ou sur la flèche simple pour sélectionner le ou les éléments



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Gestion des objets archivés



Les opérations sont archivées après un certain délai (cf. guide en ligne) mais restent consultables et peuvent être restaurées. La recherche peut s'effectuer selon différents critères (date, numéro d'opération, grade et selon son état).

Rechercher des opérations archivées

Décisions de recrutement

Rechercher des opérations archivées

Date d'archivage comprise entre le et le

Opération

Grade

Etat

[Annuler](#)

[Rechercher](#)

Liste des opérations archivées correspondant à votre recherche

[Restaurer les opérations](#)

☐	Número d'opération	Nom de la collectivité	Intitulé du poste	Date d'archivage	Nom du gestionnaire archivateur
☐	01707020387	CENTRE DE GESTION FPT	ARCHIVISTE CONTRACTUEL	14/08/2008	Automatiquement



emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale



Pour tout renseignement sur l'utilisation du site emploi territorial et sur les procédures de recrutement, contacter votre gestionnaire du Centre de Gestion :

bourse.emploi@cdg49.fr





emploi-territorial.fr

Le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale

